



TRANSPORT URBAIN

Déconfinés, les Brazzavillois confrontés aux demi-terrains

Après près de deux mois d'inactivité du fait de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, les transporteurs en commun s'adonnent à des pratiques de demi-terrains longtemps décriées.

Cet état de chose n'arrange guère les usagers contraints à déboursier le triple du prix à payer pour aller d'un point à un autre. « De Texaco à la place de la gare, au centre-ville, j'ai dû payer 450 FCFA au lieu de 150 FCFA », s'est plaint un usager.



Page 4

Les usagers en attente de bus vers l'IFC, ex CCF

NUMÉRIQUE

Améliorer l'accès aux services électroniques au Congo



A la faveur de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, le gouvernement congolais à travers le ministre en charge de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, a relevé la nécessité d'améliorer l'accès de la population congolaise aux services électroniques. « Il est aujourd'hui admis de tous que le développement numérique est un catalyseur du développement durable. Afin d'en concrétiser pleinement les avantages, il est impératif d'encourager le déploiement de réseaux large bande haut débit, en les rendant accessibles à tous, y compris sur le plan financier », a-t-il déclaré.

Page 2

COVID-19

Les examens d'Etat auront lieu mi-juillet

« On va attendre au moins six semaines après le début des cours prévu le 1er juin prochain pour organiser les examens d'Etat », a indiqué le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso. « Le CEPE peut avoir lieu entre le 7 et le 14 juillet, le baccalauréat entre le 14 et 21 juillet et le BEPC entre fin juillet et début août », a-t-il supposé précisant qu'il revient au gouvernement de fixer de façon précise le calendrier définitif des examens d'Etat.

Page 7



Le ministre Collinet Makosso évoquant la tenue des examens d'Etat

CHAN 2020

La Fécofoot rassure les Diables rouges locaux

Le président de la fédération congolaise de football (Fécofoot), Jean Guy Blaise Mayolas, a assuré les Diables rouges que la CAF est en train de réfléchir entre le Chan et les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, laquelle des deux compétitions sera privilégiée les prochains mois.

Page 16

ÉDITORIAL

Espoir

Page 2

ÉDITORIAL

Espoir

Alors que le monde entier sombre dans le pessimisme, la peur, l'obsession du pire, il est un devoir qui s'impose à tous ceux et toutes celles qui en ont les moyens : lancer un message d'espoir à la communauté humaine. En commençant, bien sûr, par nous-mêmes journalistes qui avons la lourde responsabilité d'informer le public et la société civile dans son ensemble de ce qui se passe réellement tout en respectant strictement la règle d'objectivité qui est à la base de ce métier.

Si nous évoquons ici et maintenant cette question c'est parce que la pandémie du Covid-19, dont les effets sont assurément dramatiques, nourrit partout une forme de négationnisme qui risque d'en aggraver considérablement et de diverses façons les terribles effets. En commençant évidemment par les rumeurs les plus folles qui fusent sur la « toile », autrement dit le Web, concernant l'origine du virus qui aurait été créé volontairement par l'une ou l'autre des grandes puissances qui se disputent la prééminence sur la scène mondiale. Et en poursuivant par l'idée que le confinement temporaire imposé à juste titre par les gouvernants dans le but d'empêcher la propagation du virus ne vise en réalité qu'à freiner, voire même à stopper purement et simplement la mondialisation.

Alors qu'un tel climat de suspicion semble gagner d'heure en heure du terrain au risque de provoquer dans plusieurs régions du globe des conflits destructeurs, il importe au plus haut point de dire, d'écrire, de soutenir avec force que le meilleur peut fort bien sortir de la crise que nous traversons tous. Le meilleur, c'est-à-dire une prise de conscience générale de la nécessité absolue de faire de la solidarité entre les peuples la meilleure arme pour combattre le coronavirus et ses effets dérivés à l'échelle mondiale. Le meilleur, c'est-à-dire également repenser aujourd'hui la mondialisation de telle façon que celle-ci ne se traduise pas seulement par un développement spectaculaire des échanges économiques et financiers, mais qu'elle se concentre désormais sur la santé, le niveau de vie, le progrès social, bref sur tout ce qui permettra demain aux peuples de vivre mieux et surtout en bonne intelligence.

N'est-ce pas très précisément ce que font, dans le moment présent, les chercheurs, les médecins, les soignants, les experts en tout genre, bref ceux et celles qui, sur les cinq continents, luttent contre le Covid-29 et nous redonnent l'espoir ?

Les Dépêches de Brazzaville

NUMÉRIQUE

Améliorer l'accès aux services électroniques au Congo

Le gouvernement congolais vient de renouveler son engagement en faveur de l'inclusion numérique à travers le Fonds d'accès pour le service universel des communications électroniques. L'installation des lignes à fibre optique devrait se poursuivre à l'intérieur du pays et la connexion avec les États voisins.

La République du Congo à l'instar du reste de la planète a célébré, le 17 mai dernier, la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information. «Connect 2030 : les technologies de l'information de la communication au service des Objectifs de développement durable (ODD)», tel est le thème de l'édition 2020 marquée par la crise sanitaire du coronavirus (Covid-19).

Pour le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, cette journée est néanmoins l'occasion de réfléchir sur les progrès réalisés au niveau national et les tendances qui se font jour pour promouvoir les avancées au plan social, économique et environnemental. Ceci contribuera, a-t-il estimé, à la réalisation des cinq buts stratégiques des ODD : la croissance ; l'inclusion ; la durabilité ; l'innovation et le partenariat.

Pour cela, l'accès aux services électroniques doit être amélioré pour le bien-être de la population congolaise. « Il est aujourd'hui admis de tous que le développe-



Le ministre Léon Juste Ibombo/Adiac

ment numérique est un catalyseur du développement durable. Afin d'en concrétiser pleinement les avantages, il est impératif d'encourager le déploiement de réseaux, large bande haut débit, en les rendant accessibles à tous, y compris sur le plan financier », a-t-il déclaré.

Le gouvernement mise sur son

initiative du Fonds d'accès pour le service universel des communications électroniques, instauré l'an dernier, pour rendre accessibles les réseaux de télécommunications sur l'ensemble du territoire national à faibles coûts. Dans ce sens, de nouvelles localités seront connectées au réseau télécom à partir de cette année, notamment Bouaniela, Boyelle, Ikpebele, Mboumbée, Angouani, Okassa, Les-Saras, Bokoma, Ngoko, Loulombo.

Un autre chantier est celui de la construction des lignes à fibre optique censées interconnecter le Congo au Cameroun et à la Centrafrique. Les travaux d'installation de la fibre optique, estimés à plus d'une dizaine de milliards FCFA, seront entièrement financés par la Banque africaine de développement.

Fiacre Kombo

« Il est aujourd'hui admis de tous que le développement numérique est un catalyseur du développement durable. Afin d'en concrétiser pleinement les avantages, il est impératif d'encourager le déploiement de réseaux, large bande haut débit, en les rendant accessibles à tous, y compris sur le plan financier »

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COVID-19

Le gouvernement réceptionne plus de 805 mille masques

Les artisans congolais ont livré, le 18 mai, à la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel, Yvonne Adélaïde Mougany, un dernier lot de 805 mille 949 masques de fabrication locale.

Les couturiers retenus ont tenu le pari en produisant la totalité de la demande du gouvernement. Ils ont livré au total un million cinq cents mille masques. En plus de la commande officielle, ces derniers ont confectionné quatre-vingt-trois mille masques supplémentaires. Ce qui porte le nombre total à un million cinq cent quatre-vingt-trois mille.

« Le gouvernement, par le biais du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, avait donné mission aux artisans de produire 1,5 million de masques. Je suis contente de ce que les artisans ont réussi à couvrir la commande en si peu de temps, avec un surplus de quatre-vingt mille masques », s'est réjouie Yvonne Adélaïde Mougany.

L'objectif du gouvernement est de permettre à chaque Congolais, surtout les plus démunis, de disposer d'un masque afin de se protéger contre la pandémie du coronavirus. La



La ministre Adélaïde Mougany après avoir reçu l'enveloppe des artisans Photo Adiac

commande des masques fait partie des stratégies adoptées par le gouvernement pour renforcer la riposte à la pandémie et briser la chaîne de contamination.

En vue de contribuer à la riposte à la maladie, les artisans congolais ont collecté trois millions francs CFA et les ont remis à la ministre des Petites et moyennes entreprises qui a promis de transmettre la

somme au gouvernement. « Je vous dis merci pour avoir remis au gouvernement, ce matin, votre contribution d'un montant de trois millions francs CFA, pour soutenir le Fonds national de solidarité mis en place par le président de la République », a souligné la ministre des Petites et moyennes entreprises.

Firmin Oyé

Les Etats-Unis octroient 150 millions FCFA au Congo

L'aide du gouvernement américain permettra au Congo de développer un programme d'activité de préparation et d'intervention à Brazzaville et à Pointe-Noire dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

Le nouveau programme financé par le gouvernement américain vise à améliorer considérablement la capacité des tests de diagnostic et rendra disponible les équipements de protection individuelle, médicaux et de laboratoire. Il couvrira, entre autres, la communication des risques, l'engagement communautaire, la prévention et le contrôle des infections, la fourniture du matériel et équipement d'hygiène essentiels, la collecte et l'analyse des données pour aider à renforcer la réponse du gouvernement à la pandémie.

Pour ce faire, les fonds octroyés permettront également de renforcer les capacités techniques des agents de santé et de soins communautaires et d'améliorer la supervision, la communication et la mobilisation communautaire.

A cet effet, l'Unicef travaillera conjointement avec le gouvernement congolais par le biais du ministère de la Santé et de la Promotion de la femme au développement, de l'Education, des Affaires sociales, de l'Université Marien-Ngouabi et des organisations non gouvernementales (ONG) et agences des Nations unies.

Il sied de rappeler que le premier cas confirmé de COVID-19 a été annoncé le 14 mars 2020. Le Congo compte à ce jour plus de quatre cents cas confirmés, dont plus de la moitié due à une contamination locale et une dizaine de décès.

Gloria Imelda Lossele

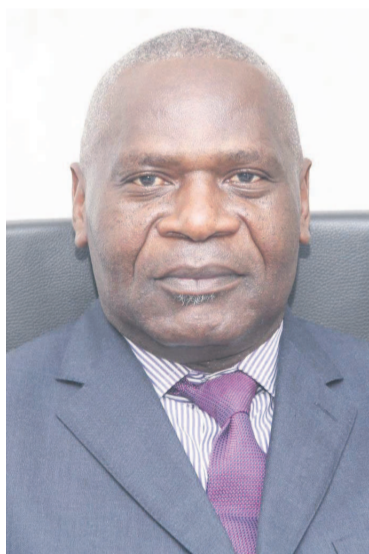
ELECTION DU MAIRE DE BRAZZAVILLE

Le PCT face au choix de son candidat

À quelques jours de la tenue, le 22 mai prochain, de l'élection du nouveau président du conseil départemental et municipal de Brazzaville, les Brazzavillois s'interrogent sur le profil de la personne qui succédera à Christian Roger Okemba.



Inès Nefer Ingani



Dieudonné Bantimba



Serges Ikiemi



Guy Marius Okana



Charlotte Opimbat

Si le futur maire de Brazzaville sortira du Parti congolais du travail (PCT) tel que décidé par le collège des présidents des partis de la majorité présidentielle, il pourrait se poser un problème sur le choix du candidat. En effet, plusieurs noms circulent sur la toile parmi lesquels ceux de l'ancienne ministre de la Promotion de la femme, Inès Nefer Ingani, de l'actuel directeur de cabinet du ministre en charge des Grands travaux, Dieudonné Bantimba, du maire par intérim de la ville de

Brazzaville, Guy Marius Okana, du président du comité PCT Moun-gali, Serges Ikiemi, et de la députée de Poto-Poto 2, Charlotte Opimbat.

Cependant, d'autres prétendants se signalent également pour briguer le poste de président du conseil municipal et départemental de Brazzaville. Il s'agit, entre autres, des conseillers municipaux Jean Lounana Kouta, Fabrice Donald Fylla Saint Eudes, et de Marien Ikama. Tous membres du comité central du PCT, les

deux derniers voudraient se positionner en indépendant.

Selon certaines sources, Dieudonné Bantimba, membre du comité central du PCT serait l'un des favoris. Membre du bureau politique du PCT, le nom d'Inès Nefer Ingani revient également avec insistance. Le membre du comité central du PCT, Serges Ikiemi, pourrait lui aussi déjouer les pronostics. De son côté, Guy Marius Okana n'aurait pas encore dit son dernier mot d'autant plus que le vice-président du conseil

départemental et municipal de Brazzaville bénéficierait de la confiance du bureau exécutif et d'une grande partie du corps électoral. Quant à l'ancien premier questeur de l'Assemblée nationale, Charlotte Opimbat, elle est également pressentie au poste de maire de Brazzaville.

Crédité de près des ¾ du corps électoral, le PCT est en pole position pour conserver son poste. Mais, il devrait, cependant, faire un choix rassembleur afin d'éviter des surprises à moins d'un an de

l'élection présidentielle de 2021. Un test pour le nouveau secrétaire général, Pierre Moussa, qui a succédé à Pierre Ngolo en décembre dernier.

Notons que le nouveau maire de Brazzaville aura plusieurs défis à relever. Ceux-ci se résument, entre autres, en termes de réhabilitation des voiries urbaines et de l'éclairage public ainsi que le traitement des érosions qui en-deuillent de nombreuses familles. Bref des questions d'urbanisation.

Parfait Wilfried Douniama

TRANSPORT EN COMMUN

Les usagers se plaignent des demi-terrains

Pour compenser le manque à gagner dû au respect des mesures barrières qui limitent le nombre de passagers dans les transports en commun pour réduire les risques de propagation du Covid-19, les conducteurs font des demi-terrains au grand dam de la population.

Le 18 mai, premier jour de déconfinement, les moyens de transport en commun, notamment les bus et taxis, n'ont pas inondé les artères de Brazzaville comme s'y attendaient les usagers. La circulation a repris timidement, les arrêts de bus sont remplis de passagers dans l'attente des moyens de transport qui arrivent au compte-gouttes, les trajets habituels sont segmentés obligeant les passagers de payer doublement pour atteindre la destination finale. « De Texaco jusqu'à l'arrêt Blacher, j'ai payé 150 FCFA. Pour arriver jusqu'à la gare ferroviaire, j'ai ajouté le même montant, soit 300FCFA au total alors qu'avant on ne payait que 150FCFA sur l'ensemble du trajet », s'est indigné un employé dans un magasin au centre-ville. Les embouteillages observés par endroit dans la capitale sont causés par des véhicules personnels.

De leur côté, les conducteurs sont satisfaits de renouer avec le travail même si les contraintes liées aux mesures barrières ne leur permettent pas de réaliser



les recettes journalières. « Nous sommes conscients du danger que constitue la pandémie du Covid-19. Nous portons nos

masques en limitant le nombre de passagers tel que prévu par le gouvernement. Mais nous sommes obligés de faire des

Les usagers en attente de bus vers l'IFC, ex CCF demi-terrains pour totaliser les recettes et ne pas tourner à perte », a expliqué Armand Matondo, un conducteur de bus des-

servant l'axe Château-d'eau - La gare à un rythme segmenté.

Lors de l'annonce du plan de déconfinement, le Premier ministre, Clément Mouamba, a rappelé les mesures barrières à respecter dans les transports en commun. « La limitation du nombre des passagers à dix dans les bus de type «Hiace», à deux passagers assis par rangée dans les bus «Coaster», à trente passagers assis dans les petits bus de la STPU et à cinquante passagers assis dans les grands bus de la STPU ; enfin à trois passagers, y compris le chauffeur pour les taxis », a déclaré le chef du gouvernement. Le port obligatoire du masque pour les chauffeurs, les contrôleurs et les passagers ainsi que la mise à disposition permanente du gel hydroalcoolique pour le chauffeur et le contrôleur dans tous les bus et taxis complètent les mesures barrières à observer dans les transports en commun. A ce sujet, la majorité des transporteurs a respecté les consignes. Ceux qui sont allés à l'encontre des mesures édictées ont été ramenés à l'ordre par les gendarmes et policiers qui, sur le terrain, font respecter la loi pour la sécurité sanitaire de tous.

Rominique Makaya
et Guillaume Ondze

« De Texaco jusqu'à l'arrêt Blacher, j'ai payé 150 FCFA. Pour arriver jusqu'à la gare ferroviaire, j'ai ajouté le même montant, soit 300FCFA au total alors qu'avant on ne payait que 150FCFA sur l'ensemble du trajet »

SÉCURITÉ SOCIALE

Les retraités de l'ex-DGCRF réclament leur prise en charge

Le collectif des travailleurs retraités de l'ex-Direction générale du crédit et des relations financières (DG-CRF), reversés à l'Agence de régulation des transferts de fonds (ARTF), a, dans un communiqué de presse, rendu récemment public, dénoncé le retard constaté dans la prise en charge de ses membres.

« Après avoir attendu sept ans durant, sans succès, notre alignement dans les deux caisses de retraites : la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse de retraite des fonctionnaires, et après avoir enregistré onze décès dans nos rangs, nous demandons au gouvernement de s'impliquer pour la résolution de ce dossier par l'ARTF, ainsi que le versement de leurs indemnités de fin de carrières qui, pourtant, sont versées par le Trésor public », souligne le communiqué.

Parfait Wilfried Douniama

Le marché Total délimite des zones à occuper

Le lundi 18 mai, premier jour du déconfinement progressif annoncé par le gouvernement, les forces de l'ordre se sont déployées à Total, le plus grand marché de la ville, pour veiller au respect des mesures barrières mises en place afin de limiter la propagation du coronavirus.

Tout le long de l'avenue de l'OUA qui mène vers le pont du Djoué, des rubans limitrophes ont été installés pour délimiter le trottoir et empêcher les vendeurs de friperie et autres articles d'étaler leur marchandise dans cet endroit souvent grouillé de monde. Cependant, ceux qui ont des étales à l'intérieur du marché ne sont pas concernés par cette mesure. Arborant leur masque, pour certains, ils peuvent vendre sans être inquiétés. « Vous savez qu'en temps normal, il y a souvent du monde sur ce trottoir. En cette période de coronavirus, du coup, l'endroit devient perméable à la transmission de cette pandémie. Nous sommes ici pour mettre



de l'ordre, et veiller à ce que les vendeurs n'occupent pas les endroits délimités par des

bandeaux rouge-blanc », a expliqué un gendarme.

Pour les vendeurs occupant ces bordures, la décision de la Mairie est « totalement injuste » et les pénalise. Debout dans un coin de la boutique juxtaposant l'endroit barricadé, où il a l'habitude d'étaler les habits, Florian, la trentaine ne cache pas sa colère. « Lorsque le Premier ministre a annoncé le déconfinement, ce matin, on s'apprêtait à étaler nos marchandises, mais les gendarmes sont venus nous chasser. Comment allons-nous faire pour subvenir aux besoins de nos familles, alors

Des rubans de limitation que les autres vendent », s'est-il interrogé.

Pendant ce temps, certains de ses collègues, nous-a-t-il confié, se sont transformés en marchand de produits vivriers qui, d'après lui, se vendent bien en cette période de crise sanitaire où les dépenses alimentaires des ménages s'envolent au détriment de l'habillement. En cette première semaine de déconfinement, il ne s'agit pas de baisser la garde car le virus continue de circuler sur notre territoire et de contaminer un grand nombre de personnes chaque jour.

Yvette Reine Nzaba

. « Vous savez qu'en temps normal, il y a souvent du monde sur ce trottoir. En cette période de coronavirus, du coup, l'endroit devient perméable à la transmission de cette pandémie. Nous sommes ici pour mettre de l'ordre, et veiller à ce que les vendeurs n'occupent pas les endroits délimités par des bandeaux rouge-blanc »

COVID-19

Les églises imploront la grâce de Dieu pour épargner le Congo de la pandémie

Le Comité d'appui à la solidarité nationale (Casn) a organisé, le 14 mai, un culte de repentance au cours duquel les hommes de Dieu ont imploré la grâce de l'Éternel afin que le Congo soit épargné de la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Le culte a été co-organisé par les églises œcuméniques, les musulmans et les églises de réveil du Congo, sur le thème de "la repentance". Il a clôturé deux jours (12 et 13 mai) de jeûne et prière.

Au cours de cette messe interconfessionnelle dite en présence du Premier ministre, Clément Mouamba, les leaders religieux ont intercédé en faveur du pays et remis la nation entre les mains de Dieu. Ils ont ensuite imploré la grâce divine pour qu'elle se répande sur le Congo et arrête la progression du coronavirus.

« Votre riposte spirituelle qui a commencé par deux jours de jeûne et prière de repentance va rencontrer la teneur de l'éternel afin que le Covid-19 soit bouté hors du pays. Nous vous remercions pour le fait que vous aviez respecté les directives du gouvernement. Malgré que vos lieux de culte sont fermés, vous priez nuits et jours pour le pays. Vos prières seront entendues »,



Les responsables des confessions religieuses lors du culte/Photo Adiac

« Votre riposte spirituelle qui a commencé par deux jours de jeûne et prière de repentance va rencontrer la teneur de l'éternel afin que le Covid-19 soit bouté hors du pays. Nous vous remercions pour le fait que vous aviez respecté les directives du gouvernement. Malgré que vos lieux de culte sont fermés, vous priez nuits et jours pour le pays. Vos prières seront entendues »,

remercions pour le fait que vous aviez respecté les directives du gouvernement. Malgré que vos lieux de culte sont fermés, vous priez nuits et jours pour le pays. Vos prières seront entendues », a indiqué Clément Mouamba.

Les hommes de Dieu ont fait des prières de guérison pour les malades atteints du coronavirus placés sous traitement dans les hôpitaux, de même que pour le personnel soignant, la force publique et la presse qui sont plus exposés à la pandémie. Les membres du Casn se sont engagés à sensibiliser la population sur le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement aux fins de briser la chaîne de contamination du Covid-19.

Firmin Oyé

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

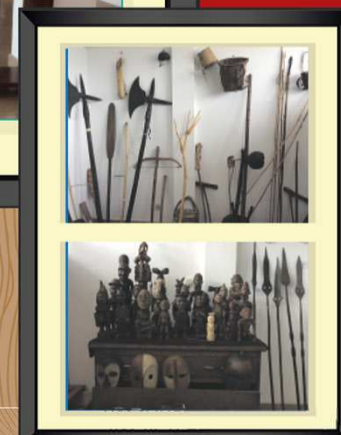
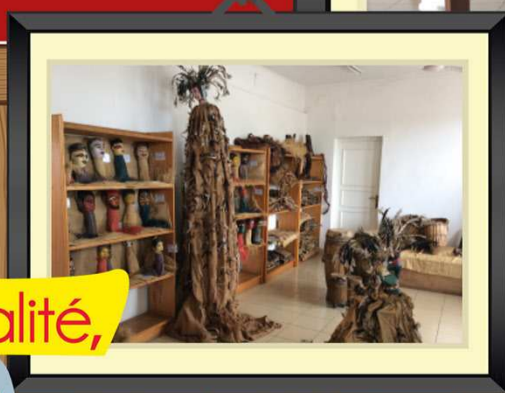
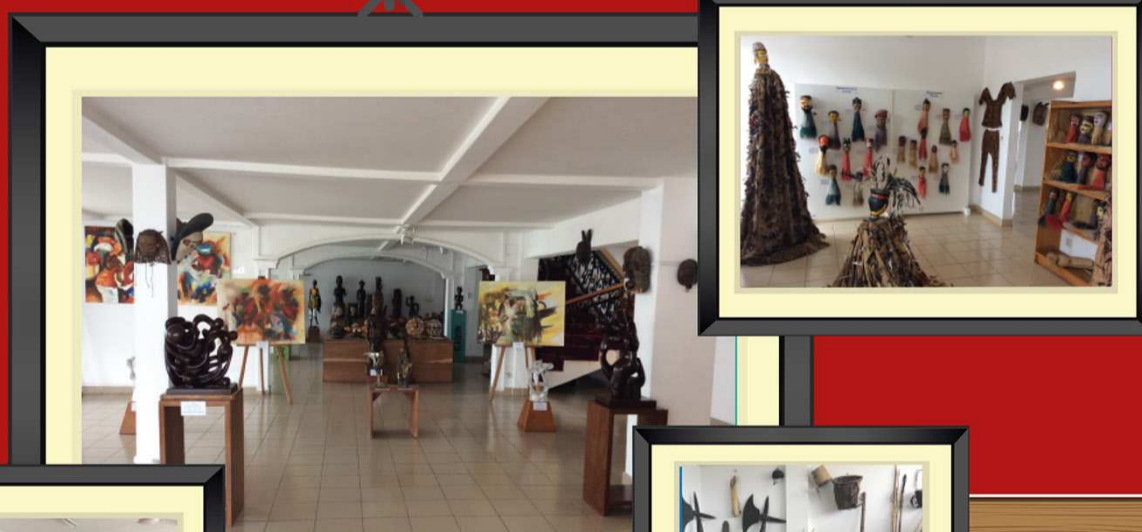
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

SOLIDARITÉ

L'UNHCR fait un don à la direction générale de l'administration pénitentiaire

La représentation du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) en partenariat avec le comité national des droits de l'homme (CNDH) a fait don, le 15 mai, du matériel de protection contre le coronavirus (Covid-19) à la direction générale de l'administration pénitentiaire.



Jean Blaise Komo recevant un échantillon du don/Adiac

Composé de cent dispositifs lave-mains, six mille six cent dix-huit masques, trois mille trois cent neuf gels hydroalcoolisés, deux cent huit cartons de savons, quatre-vingt-dix-neuf sous-vêtements féminins et quatre-vingt-dix-neuf serviettes hygiéniques, ce don a été réceptionné par Jean Blaise Komo, directeur général de l'administration pénitentiaire. Évalués à dix-huit millions quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cent soixante-seize francs CFA,

ces produits seront distribués à mille cent trois détenus dont vingt et trois réfugiés. « *Le milieu carcéral étant très sensible, c'est de bon droit que le HCR en partenariat avec le CNDH a choisi de soutenir les détenus en République du Congo, afin de lutter contre la propagation du coronavirus. Nous poursuivons la donation à d'autres maisons d'arrêt du pays pour accompagner le Congo et répondre à l'appel du chef de l'Etat* », a indiqué le

représentant du HCR au Congo, Cyr Modeste Kouamé.

Pour sa part, Jean Blaise Komo s'est réjoui de l'annonce du HCR de poursuivre cet élan de solidarité en direction d'autres maisons d'arrêt du pays. « *Le don que vous venez de faire est très important pour nos frères et sœurs qui sont privés de liberté. L'observation des mesures hygiéniques est très importante dans la lutte contre la pandémie du coronavirus* », a-t-il signifié.

Rude Ngoma

Dix mille masques en confection pour les détenus

Le directeur général de l'administration pénitentiaire, Jean-Blaise Komo, a visité le 16 mai l'atelier de production des masques artisanaux de protection érigé au sein de la Maison d'arrêt de Brazzaville.

Quatre détenus, tous couturiers, sont réquisitionnés pour accomplir cette tâche. A la date du 16 mai, ces maîtres tailleurs avaient déjà produit plus de trois mille masques locaux. L'objectif, d'après le directeur général de l'administration pénitentiaire, est d'en coudre dix mille. « *Conformément à l'appel lancé par le*



Jean-Blaise Komo assistant une détenue en train de coudre un masque/Adiac

« *Conformément à l'appel lancé par le chef de l'Etat, nous avons instruit les responsables de la Maison d'arrêt de Brazzaville, où nous avons des ateliers de couture, de mobiliser tous les détenus qui apprennent la couture afin qu'ils confectionnent dix mille masques. Nous sommes satisfaits de la qualité du travail qui se fait ici et saurons rendre compte au ministre de la Justice* », s'est réjoui Jean-Blaise Komo.

A terme, en dehors de la Mai-

Le MSDP exhorte ses membres au port de masque

Le président du Mouvement social pour la démocratie et la paix (Msdp), Pascal Ngalibo a réuni, le 14 mai à Talangaï, les membres et sympathisants de sa formation politique, pour les sensibiliser aux dangers du coronavirus (Covid-19).



Pascal Ngalibo (au centre) lors de la réunion de sensibilisation/Photo Adiac

La rencontre entre le président du MSDP, député suppléant du district de Mbon, s'est tenue sur le thème : « *Combattons tous ensemble le Covid-19* ». Elle a permis à Pascal Ngalibo d'apporter des plus amples informations aux militants de son parti, concernant la pandémie qui continue de faire des victimes à travers le monde.

Ainsi, il a invité ces derniers à la prudence et au respect des gestes barrières recommandés par les pouvoirs publics. Parmi douze mesures qu'il vulgarisées, on peut retenir le port obligatoire de masque de protection, le lavage régulier des mains au savon ou avec un gel hydroalcoolisé, tousser ou s'éternuer dans le creux du coude. « *La pandémie du Covid-19 n'est pas une vue de l'esprit comme pensent certains d'entre vous. La*

maladie est réelle et vous voyez vous-mêmes ses effets à travers le monde. Ainsi, je vous invite à se saluer sans se serrer les mains, à rester à la maison et à respecter la distanciation sociale, lorsque vous vous trouvez dans un environnement peuplé », a indiqué Pascal Ngalibo.

Par ailleurs, le président du Msdp a offert des masques de protection et des gels hydroalcoolisés aux participants à cette rencontre. Il a aussi remis à chaque membre un kit alimentaire.

Parti membre de la majorité présidentielle, le Msdp a été créé en 28 février 2016. Il vise à renforcer l'unité nationale, promouvoir la cohésion, la justice sociale et combattre la corruption, la concussion et le détournement des deniers.

Firmin Oyé

La communauté nigériane assiste les veuves de Ouenzé



Une vue du don en faveur des veuves de Ouenzé

Le président de la communauté nigériane vivant au Congo, Haladji Muda Muhamed, a mis à la disposition de l'administrateur-maire du cinquième arrondissement de Brazzaville, Marcel Nganongo, des vivres de diverses natures en faveur des veuves dudit arrondissement. « *Ce geste est une manière de répondre à l'appel lancé par le président de la République du Congo de participer à cet élan de solidarité en faveur des personnes vulnérables en cette période de confinement* », a expliqué Haladji Muda Muhamed qui vit en terre congolaise depuis vingt-sept ans.

Pour sa part, l'administrateur-maire de Ouenzé a remercié la communauté nigériane pour le soutien apporté. Marcel Nganongo a mis les vivres à la disposition de la circonscription d'action sociale qui, selon lui, détient les listes actualisées de toutes les veuves. Ce qui va faciliter la distribution des produits aux destinataires.

Rominique Makaya

F.O.

DÉCONFINEMENT

Les examens d'Etat auront lieu en mi-juillet

Il faut compter au moins six semaines après le début des cours prévu le 1er juin prochain pour organiser les examens d'Etat, estime le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso.

Annonçant le déconfinement progressif et les mesures garantissant son succès, le Premier ministre, Clément Mouamba, a indiqué le week-end dernier que dans le secteur de l'éducation les élèves des classes d'examen, notamment CM2, 3ème et terminale, vont renouer avec le chemin de l'école à partir du 1er juin dans le strict respect des mesures barrières contre le coronavirus (Covid-19) : distanciation sociale, port obligatoire de masque, lavage régulier des mains.

Pour le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, les examens d'Etat se tiendront en mi-juillet. « *Le CEPE peut avoir lieu entre le 7 et le 14 juillet, le baccalauréat entre le 14 et 21 juillet et le BEPC entre fin juillet début août* », a-t-il supposé précisant qu'il revient au gouvernement de fixer de façon précise le calendrier définitif des examens d'Etat.

Anatole Collinet Makosso a, par ailleurs, expliqué que les cours qui reprendront le 1er juin permettront de compléter le volume horaire requis, selon la



Le ministre Collinet Makosso évoquant la tenue des examens d'Etat

norme pédagogique d'une année scolaire régulière, avant que les élèves ne fassent les examens. En effet, les cours ont été arrêtés le 18 mars dernier sur l'ensemble du territoire à cause de la pandémie du coronavirus. Le troisième trimestre qui devrait commencer le 6 avril dans l'objectif de totaliser les six semaines pour boucler la totalité de l'année scolaire n'a plus eu

lieu. « *Ce sont les six semaines restantes que nous reprendrons à partir du 1er juin* », a précisé le ministre Anatole Collinet Makosso. En attendant la reprise des cours, les acteurs du secteur de l'éducation font les derniers réglages de sorte que les mesures barrières soient respectées à la lettre dans les salles de classe.

Rominique Makaya

Le gouvernement réaffirme son soutien au personnel soignant

Dans le cadre de la célébration, en différé, le 16 mai, de la Journée internationale des infirmières, la ministre chargée de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a exprimé sa reconnaissance au travail des infirmiers en cette période de lutte contre la pandémie du coronavirus.



Lydia Mikolo posant avec les infirmiers à Leyono/Adiac

don. « *Nous sommes très contents de recevoir madame la ministre dans le cadre de la célébration de la journée de l'infirmier. Sa présence nous reconforte et cela nous encourage à travailler davantage* », a-t-elle déclaré. Notons que la célébration de cette journée n'a pas fait l'objet de plusieurs activités au niveau national. Elle est célébrée chaque année le 12 mai. Cette journée internationale a eu pour thème : « *Vers un monde en bonne santé* ». Ce thème international met l'accent sur la vraie valeur des infirmiers pour les peuples du monde entier.

« *Nous sommes très contents de recevoir madame la ministre dans le cadre de la célébration de la journée de l'infirmier. Sa présence nous reconforte et cela nous encourage à travailler davantage* », a-t-elle déclaré. Notons que la célébration de cette journée n'a pas fait l'objet de plusieurs activités au niveau national. Elle est célébrée chaque année le 12 mai. Cette journée internationale a eu pour thème : « *Vers un monde en bonne santé* ». Ce thème international met l'accent sur la vraie valeur des infirmiers pour les peuples du monde entier.

« *Nous sommes très contents de recevoir madame la ministre dans le cadre de la célébration de la journée de l'infirmier. Sa présence nous reconforte et cela nous encourage à travailler davantage* », a-t-elle déclaré. Notons que la célébration de cette journée n'a pas fait l'objet de plusieurs activités au niveau national. Elle est célébrée chaque année le 12 mai. Cette journée internationale a eu pour thème : « *Vers un monde en bonne santé* ». Ce thème international met l'accent sur la vraie valeur des infirmiers pour les peuples du monde entier.

Rude Ngoma

COVID-19

Le chef de l'ONU appelle à de nouvelles unité et solidarité pour combattre la pandémie

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a appelé lundi à « *une nouvelle unité* » et « *une nouvelle solidarité* » pour combattre la pandémie du COVID-19, à l'ouverture de la 73e Assemblée mondiale de la santé (AMS).

« *La pandémie du COVID-19 a exposé notre fragilité collective. Malgré les grands progrès scientifiques et technologiques de ces dernières années, il a suffi d'un virus microscopique pour nous mettre à genoux* », a-t-il indiqué, soulignant que « *devant ces menaces mondiales, mortelles, nous devons trouver une nouvelle unité, une nouvelle solidarité* ».

Notant que « *des expressions de solidarité* » ont été vues, M. Guterres a déploré le « *très peu d'unité dans notre réponse face au COVID-19* ».

Il a rappelé que depuis le début de la pandémie, les Nations unies ont plaidé en faveur d'une réponse unie, précisant que cette dernière inclut notamment une intervention sanitaire complète, coordonnée et à grande échelle, guidée par l'OMS. L'ONU a également encouragé la mise en place de mesures pour faire face aux terribles conséquences économiques et sociales de la crise du COVID-19 et la reconstruction après cette crise, en vue d'obtenir des économies plus égalitaires, plus inclusives et plus durables ainsi que des sociétés plus fortes et plus résilientes.

En raison de l'impact de la pandémie en cours, la 73e session de l'AMS se tient lundi et mardi par visioconférence. Son ordre du jour se concentrera uniquement sur des questions essentielles, telles que le COVID-19 et la sélection des membres du comité exécutif.

La Côte d'Ivoire passe la barre des 1.000 guérisons, sur un total de 2.109 cas confirmés

La Côte d'Ivoire a enregistré dimanche dix-sept nouvelles guérisons, portant à 1.004 leur nombre total, tandis que le pays a dénombré 2.109 cas confirmés depuis deux mois.

Selon un communiqué officiel du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, la Côte d'Ivoire compte « *à la date du 17 mai 2.109 cas confirmés dont 1.004 personnes guéries et 27 décès* ».

Dimanche, le ministère de la Santé a signalé « *48 nouveaux cas de COVID-19 sur 790 échantillons prélevés soit 6% de cas positifs, 17 (patients) guéris et deux décès* ».

Sur un nombre total de 18.303 échantillons, la Côte d'Ivoire comporte encore 1.078 cas actifs, principalement localisés dans la capitale économique, Abidjan, l'épicentre de la maladie dans le pays. Le ministère de la Santé a insisté sur l'obligation pour la population d'intégrer dans ses habitudes quotidiennes les mesures barrières et de porter un masque lors des déplacements dans les lieux publics pour se protéger et protéger les autres, sans oublier de se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon.

Xinhua

Xi Jinping promet un vaccin et des milliards contre le coronavirus

La Chine a promis lundi par la voix de son président Xi Jinping de partager un éventuel vaccin et d'allouer 2 milliards de dollars au combat mondial contre la maladie Covid-19.

Dans un message vidéo transmis à Genève lors de la 73e Assemblée mondiale de la santé, le président chinois s'est dit favorable à une « *évaluation complète* » et « *impartiale* » de la réponse mondiale au nouveau coronavirus, une fois que l'épidémie aura été enrayée.

Les Etats-Unis et l'Australie ont appelé à une enquête internationale sur l'origine du virus tandis que Pékin dénonce une politisation de cette question, soulignant régulièrement que le patient zéro du Covid-19 n'a pas été retrouvé et qu'il n'est pas forcément Chinois.

Très actif dans la recherche d'un vaccin, le pays a par ailleurs assuré vendredi que cinq vaccins expérimentaux étaient déjà testés sur l'Homme. Tout vaccin éventuel mis au point par la Chine deviendra un « *bien public mondial* » qui sera rendu accessible et abordable dans les pays en développement, a promis Xi Jinping.

Le président chinois a également déclaré que son pays contribuerait à hauteur de deux milliards de dollars (1,8 milliard d'euros) à la lutte mondiale contre le Covid-19, notamment dans les pays en développement. « *La Chine va travailler avec les membres du G20 pour mettre en oeuvre l'initiative d'allègement de la dette des nations les plus pauvres* », a-t-il promis.

Enfin, il a proposé de faire de son pays, en collaboration avec l'ONU, une plateforme logistique et un entrepôt humanitaire d'urgence, destinés à faciliter l'approvisionnement en équipements contre le coronavirus dans le monde.

La pandémie de Covid-19 a fait plus de 315.000 morts dans le monde et entraîné de graves conséquences sur l'économie mondiale.

Julia Ndeko avec AFP

COVID-19

L'Oceac appuie les pays de la Cemac dans la lutte contre la pandémie

L'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (Oceac) vient de procéder au renforcement du dispositif de surveillance et de riposte au coronavirus (Covid-19) au niveau des frontières des six Etats membres.

Au niveau de la République du Congo, la délégation de l'Oceac, conduite par son secrétaire exécutif, Manuel Nso Obiang Ada, a remis des kits de protection et de riposte à la maladie aux autorités de Souanké, district situé à 285km de Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha (nord-ouest), frontalier au Cameroun.

Ces kits sont constitués, entre autres, de gels hydroalcoolisés, thermoflashs, masques à écran, masques chirurgicaux, plaques solaires, blouses, combinaisons de protection, cartons de savons, récipients de lavage de mains.

Le secrétaire exécutif de l'Oceac a expliqué que l'objectif de sa tournée sous-régionale était de renforcer le dispositif de riposte à la frontière, de recenser les besoins, en vue d'un équipement conséquent, aux fins de lutter contre le coronavirus et améliorer la prise en charge des cas. Le sous-préfet de Souanké, Bernard Engouali, a remercié le donateur tout en rassurant l'usage rationnel du don. A la date du 16 mai, le Congo a enregistré 412 cas confirmés de Covid-19 dont 110 guéris et 15 décès. Hormis le Congo, la délégation de l'Oceac s'est également rendue aux frontières Cameroun-Gabon, Guinée-équatoriale-Cameroun et Cameroun-Tchad-République centrafricaine où elle a effectué le même geste grâce à un financement de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

Notons que l'Oceac est l'agence d'exécution de la Cemac en matière de santé publique.

Christian Brice Elion

ELECTIONS AU BURUNDI

L'UA et l'ONU appellent à un environnement stable et pacifique

Avant l'élection présidentielle et locale au Burundi prévues mercredi, l'Union africaine (UA) et les Nations unies (ONU) ont exhorté dimanche les autorités à fournir un environnement sûr et sécurisé aux citoyens tout au long du scrutin.

Dans un communiqué commun, les partenaires ont déclaré qu'ils suivaient la campagne électorale et qu'ils restaient préoccupés par les informations faisant état «d'intimidation et d'affrontements violents entre les partisans de camps opposés».

«Les deux organisations encouragent toutes les entités impliquées dans l'organisation des élections du 20 mai 2020, les forces de défense et de sécurité ainsi que les médias publics à contribuer pleinement à la préservation d'un environnement stable et pacifique, condition préalable pour des élections libres, inclusives, justes, transparentes et crédibles au Burundi», indique le communiqué.

«Ils exhortent tous les acteurs politiques à s'abstenir de tout acte de violence et de discours haineux, et à recourir au dialogue pour permettre la tenue d'élections consensuelles et pacifiques. Ils encouragent également les autorités burundaises à assurer et à faciliter la pleine participation des femmes au processus électoral.»



La Commission de l'UA et le secrétariat de l'ONU ont également appelé les partis politiques à respecter le Code de conduite qu'ils avaient signé en décembre dernier.

Les autorités de ce pays d'Afrique de l'Est ont été invitées à mettre en œuvre des mesures préventives pour protéger les citoyens contre la pandémie de COVID-19.

La semaine dernière, une commission d'enquête de l'ONU s'est déclarée alarmée par la violence et les violations des droits de l'homme à l'approche des échéances.

Ses membres ont également profondément regretté la décision du gouvernement d'expulser quatre employés de l'Organisation mondiale de la Santé.

Xinhua

L'OMS alerte sur l'aggravation de la faim en Afrique

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient d'avertir que la pandémie de Covid-19 serait susceptible de saper la capacité de nombreux pays africains à nourrir leurs citoyens au moment où les activités agricoles connaissent de multiples perturbations.

Rebecca Moeti, directrice régionale du bureau de l'OMS pour l'Afrique, a déclaré jeudi que la maladie respiratoire virale pourrait entraver les efforts pour faire face à la crise endémique de la faim et de la malnutrition sur le continent.

«Le Covid-19 se répand en Afrique dans un contexte inquiétant de faim et de sous-alimentation, qui pourraient s'aggraver car le virus menace les moyens de subsistance et l'épargne des ménages», a déclaré Rebecca Moeti dans un communiqué de presse.

La faim et la malnutrition accroissent la vulnérabilité aux maladies, dont les conséquences pourraient être considérables si elles n'étaient pas correctement prises en compte, a-t-elle ajouté.

Les statistiques de l'OMS indiquent qu'une personne sur cinq en Afrique est sous-alimentée tandis que 30% des enfants de moins de cinq ans sur le continent connaissent un retard de croissance.

L'agence de santé onusienne a reconnu que les recherches sur les liens entre malnutrition et décès dus au Covid-19 étaient limitées. Cependant, elle a souligné que les personnes dont le système immunitaire était affaibli en raison d'une sévère sous-alimentation étaient susceptibles d'être gravement affectées par le virus.

Près de 73 millions de personnes sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. En effet, une invasion de criquets pèlerins s'est ajoutée à des chocs climatiques qui ont provoqué la dévastation de denrées essentielles comme le maïs. Selon l'OMS, le Covid-19 a aggravé les pénuries alimentaires

en Afrique car les mesures de confinement telles que le verrouillage des pays, les couvre-feux et la distanciation physique ont entravé le stockage, la transformation et le transport des aliments.

Les ménages à faible revenu ont subi le poids des restrictions de circulation en raison de la perte de revenus et de l'incapacité à accéder aux marchés en plein air où ils ont l'habitude de s'approvisionner en denrées de base, a précisé le communiqué de l'OMS.

L'organisation a salué la décision récente de plusieurs pays africains d'atténuer la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaire alors même que ces pays intensifient la lutte

contre la pandémie de Covid-19. La directrice pour l'Afrique a indiqué que son organisation avait élaboré des directives afin de permettre aux pays africains de promouvoir la santé et la nutrition des citoyens grâce à la consommation de grains entiers, de céréales, de lentilles, de pois et de haricots. Dans le même temps, l'assouplissement des mesures de confinement en prévention du Covid-19 est à l'étude. «Alors que les pays commencent à assouplir leur confinement, des services de santé essentiels doivent être proposés pour relever les défis posés par la malnutrition», a précisé la directrice de l'OMS-Afro, ajoutant que les gouvernements africains devraient fournir une assistance aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et veiller à ce que les structures médicales soient en mesure de fournir des soins dédiés aux malades du Covid-19 en état de sous-nutrition.

Xinhua

Le confinement fait perdre à l'Afrique 65,7 milliards de dollars par mois

Selon la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le confinement coûte à l'Afrique 2,5 % de son PIB, soit l'équivalent de 65,7 milliards de dollars par mois.

«Ces estimations ne prennent pas en compte le choc de la baisse des exportations de matières premières, celle des cours des commodités et la chute des investissements», précise la CEA qui propose sept stratégies de sortie de confinement dans un rapport publié le 12 mai.

Les compagnies privées approchées par les auteurs du rapport disent travailler à seulement 43% de leur potentiel.

En tout, quarante-deux pays africains ont mis en place un confinement total ou partiel pour freiner la propagation de la pandémie du Covid-19. Les stratégies de sortie proposées par la CEA vont de l'augmentation massive des tests, aux certificats d'immunité obligatoires en passant par un déconfinement graduel ou encore la poursuite du confinement jusqu'à l'obtention d'un vaccin et de remèdes.

En attendant, le nombre de personnes infectées sur le continent progresse à un rythme de 30% par semaine.

Yvette Reine Nzaba

«...Les pays commencent à assouplir leur confinement, des services de santé essentiels doivent être proposés pour relever les défis posés par la malnutrition»

CORONAVIRUS

Les Congolais de France accompagnent Marc Mapingou à sa dernière demeure

Les obsèques de Marc Mapingou ont eu lieu le samedi 16 mai au Funérarium Intercontinental de Chevilly-Larue, avant qu'il ne soit enterré provisoirement au nouveau cimetière de Neuilly-Sur-Seine - Nanterre, en présence de quelques proches seulement, comme l'exigent les recommandations du Haut conseil de la santé publique en France.

Ce choix de lieu de sépulture relève des contraintes liées au Covid-19, contraignant l'homme politique congolais à se reposer quelque temps en France, entouré de ses proches, écartant ainsi, pour l'instant, la dernière volonté du défunt d'être inhumé à Zanaga dans le département de la Lékoumou, au Congo, auprès de son père Basile Mapingou.

La cérémonie des obsèques de Marc Mapingou, mort le 5 mai dernier, à 63 ans, des suites du Covid-19 à la Clinique Ambroise Paré de Neuilly-sur-Seine, s'est déroulée dans la plus stricte intimité familiale

en respect des mesures regrettables mais prudentes relatives à la crise sanitaire du coronavirus.

Néanmoins, au Congo, dans une salle attenante du Palais des Congrès à Brazzaville, sur autorisation des autorités de la préfecture, une cinquantaine de parents et amis en présence de Marcel Mbani, député de Zanaga, ont pu suivre virtuellement les obsèques de l'homme politique congolais. Une occasion pour le député d'annoncer qu'un tour de table se dessine pour la construction d'une biblio-

thèque à Zanaga qui sera baptisée du nom de l'illustre disparu pour perpétuer sa bonté et son humanisme.

A Paris, l'hommage de Prince Bafouolo, directeur du journal les Hémicycles d'Afrique, se condense en ces termes:

« Tu rêvais d'un Congo uni et prospère. Tu rêvais de voir un jour une «Nation» congolaise au sens propre du mot. Tu rêvais d'un pays réconcilié, fort et rayonnant, capable de peser dans un monde devenu hyper compétitif. Ton rêve, tu ne l'as pas vu se réaliser durant



Marc Mapingou

ton pèlerinage sur terre... ». « Chaque jour qui passe, tirons les leçons. La vie ne tient à rien. Le Covid-19 nous l'a encore prouvé. Nous ne sommes pas obligés de nous aimer les uns et les autres. Mais, nous avons le devoir d'aimer notre pays, et par conséquent de privilégier l'intérêt général. Je m'en voudrais de rendre hommage à Marc Mapingou juste pour m'inscrire dans la longue liste de celles et ceux qui l'ont fait. Je m'en voudrais de venir écrire simplement pour montrer

aux gens que je le connaissais. Tant s'en faut. Mon hommage est par-dessus tout un appel à la sincérité et à l'unité des forces vives du Congo. L'hypocrisie et la haine ne nous ont pas rendu service. Essayons l'amour, la solidarité et l'unité que convoque notre devise. C'est ensemble que nous pourrions relever les défis et raconter à Marc Mapingou, un jour, que le Congo a décollé. Mon vieux Marc Mapingou, va en paix ! Je m'incline... », a-t-il poursuivi.

Marie Alfred Ngoma

« Tu rêvais d'un Congo uni et prospère. Tu rêvais de voir un jour une «Nation» congolaise au sens propre du mot. Tu rêvais d'un pays réconcilié, fort et rayonnant, capable de peser dans un monde devenu hyper compétitif. Ton rêve, tu ne l'as pas vu se réaliser durant ton pèlerinage sur terre... ».

BUROTEC
Un fournisseur unique pour votre bureau

Agence Pointe-Noire
98, Bid Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 ✉ salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 ✉ salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

NÉCROLOGIE

Dieudonné Malanda-Binda, vice-président de SDA, et le bureau de l'association Synergies et développement Afrique ont le regret d'annoncer la triste nouvelle du rappel à Dieu de Hélène Itoua, mère



du président SDA, Williams John Bongho, auquel ils présentent leurs plus sincères condoléances. Son décès est survenu au CHU de Brazzaville, le 14 mai 2020, à l'âge de 71 ans.

La veillée mortuaire se tient à l'adresse suivante : Case J477 OCH en face du poste de police du collège Nganga Édouard Mougali 3 Brazzaville

Pour tout contact :
+ 242 05 513 30 30

La disparition cruelle de Pierre OBOU est une perte énorme non seulement pour sa famille, qu'il a uni, ses amis mais aussi pour notre pays qu'il aimait par-dessus tout, qu'il a servi en gravissant les échelons à la sueur de son front.

Originaire de Moundzeli, district d'Owando, le fils unique de feu Marie OBOU, a su combler ce vide en remplissant, à sa manière la terre. Mais aussi, en prônant constamment l'amour et l'unité aussi bien au sein de sa famille que de la nation.

C'est au nom de cet homme que Le Tout-Puissant a élevé sur cette terre que nous vous



remercions. En dépit du confinement, nombreux n'ont pas hésité à mettre leur vie en danger pour nous accompagner. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude. En outre à tous ceux qui de près ou de loin nous ont apporté une aide multiforme, nous leur en sommes sincèrement reconnaissants.

Que le Seigneur Tout Puissant vous le rende au centuple.

L'Écclésiaste 3: 1-4 nous dit :

Il y a un temps pour tout, un temps pour toute chose sous les cieux : un temps pour naître, et un temps pour mourir[...]

Dieu a donné ... Dieu a repris.

Que Le Saint Esprit nous console !

Ta famille

REMERCIEMENTS



Les enfants Koumen de Paris, Brazzaville, Pointe Noire et de Libreville en associant avec les familles Eyala, Tsébé, Ossibi, Bandjama, Mololi, vous remercient très affectueusement et très sincèrement d'avoir participé, de près ou de loin, à leur peine après le décès de leur frère, oncle et père, Raymond Ndongou Koumen dit Cenhos, le 28 avril 2020 à Paris en France et porté en terre le 15 mai 2020 au cimetière de Gonesse, en France.



MM. Alexis Ngomba, Mathieu Ossale Keke, les enfants Okoko, Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Brazzaville et Makoua, du décès de leur frère, père et grand frère Théodore Okoko (Ossouéné), survenu le 15 mai 2020, à Brazzaville.

Le deuil se tient au n°66 de la rue Tchitondi, dernière l'église Kimbanguiste, à Talangaï. La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



PROVINCE DE L'ITURI

Plusieurs civils massacrés par des présumés miliciens de la Codeco

Le gynécologue congolais et Prix Nobel de la paix 2018, Dr Denis Mukwege a, dans un tweet, tancé le monde libre qui, d'après lui, devrait avoir honte de ces massacres à répétition perpétrés sur le sol congolais. Il soutient que soit exhumé le rapport Mapping de l'ONU qui retrace les massacres à l'Est dont les auteurs sont bien « connus et protégés ».

La province de l'Ituri et, plus précisément, le village Jisa-Wada en groupement Buku dans le territoire de Djugu, a été le théâtre, dans la nuit de samedi 16 au dimanche 18 mai, d'un énième massacre perpétré par des hors-la loi. Au total, vingt et une personnes ont été massacrées et cinq autres blessées au cours de cette virée mortuaire attribuée aux présumés miliciens de la Codeco. Selon des témoignages recueillis sur les lieux, tout porterait à croire qu'il s'agit d'un acte prémédité car les assaillants qui se sont introduits nuitamment dans le village Jisa-Wada avaient des armes blanches et découpaient à la machette toute les personnes qui se présentaient devant eux. C'est tout comme une consigne leur avait été donnée de semer la désolation

dans cette contrée de sorte à donner un message clair aux forces loyalistes avec lesquels ils sont en confrontation depuis plusieurs semaines. Le dimanche matin, les éléments des Fardc poursuivaient encore ces assaillants repliés au village de Ndjala qui répondaient par de tirs nourris. Au niveau de la société civile de Djugu, la consternation est quasi totale. Elle explique la récurrence de ces barbaries par le déficit des éléments des Fardc dans la zone, la plupart des militaires étant déployés au front vers la localité de Lisey. Nonobstant cette énième attaque, les Fardc continuent à jouer la carte de l'espérance en réitérant son engagement de tout faire pour être partout afin de protéger la population. D'où l'appel de ses responsables en poste en Ituri



Bunia, le Chef-lieu de la province de l'Ituri

à la population lui demandant de collaborer avec l'armée « pour que les projets « sataniques » des miliciens soient vite déjoués et étouffés ». Réagissant sur son compte twitter à ces massacres de

plus, le Prix Nobel de la Paix 2018 a non seulement condamné ces actes barbares, mais aussi tancé le monde libre qui, d'après lui, devrait avoir honte de ces massacres qui se commettent au pays de-

puis des années. Il a appelé à « déterrer » le rapport Mapping de l'ONU qui retrace des massacres à l'Est et leurs auteurs qui sont « connus et protégés ».

Alain Diasso

COVID -19

Démarrage de l'enseignement à distance via la RTNC

La diffusion des éléments d'apprentissage sur la RTNC vient compléter les initiatives déjà entreprises par l'Unicef avec la Radio Okapi ainsi que les radios communautaires dans les différentes provinces du pays.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Willy Bakonga, a donné le dimanche 17 mai le go de cette initiative appuyée par l'Unicef sur la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), dans toute l'étendue du territoire nationale, avec l'appui de l'Unicef en RDC.

En cette période de confinement où les écoles ont été fermées sur toute l'étendue du pays à la suite de l'état d'urgence, cette initiative du gouvernement soutenue par l'Unicef permettra aux enfants et adolescents de poursuivre leurs apprentissages dans un contexte de confinement et de distanciation sociale.

Willy Bakonga a déclaré que son ministère ne ménagera aucun effort pour assurer la continuité de l'apprentissage des élèves dans tous les coins et recoins du pays. « Il est de notre devoir de faire en sorte que l'avenir de nos enfants ne soit pas hypothéqué à cause de la pandémie du Covid-19 », a-t-il ajouté.

Le représentant de l'Unicef en RDC, Edouard Beigbeder, a reconnu, pour sa part, que cette

initiative s'inscrit dans le cadre de son mandat. « Dans le cadre de ses prérogatives liées à l'éducation, l'Unicef s'assure que le système éducatif congolais offre les mêmes chances et les mêmes opportunités d'apprentissage à tous les élèves, quels que soient leurs milieux de provenance ». Avec cet accord de diffusion avec la RTNC, a-t-il laissé entendre, plus de soixante-cinq heures de cours sont dispensés à travers la TV et la Radio aux élèves en RDC. Les enfants vivant dans les contrées reculées du pays vont aussi bénéficier de l'apprentissage à distance. Pour ce faire, le ministère de l'EPST et l'Unicef ont convenu avec la RTNC d'exploiter les antennes relais de cette station TV et Radio à l'intérieur du pays. Cette approche permettra d'atteindre le plus d'enfants possible, dans la mesure où, environ vingt-sept millions d'apprenants en RDC sont privés de leur droit à l'éducation à cause du Covid-19.

Une grille de diffusion des cours déjà élaborée

Une grille horaire de diffusion des programmes scolaires a été élaborée et prévoit la diffusion



L'apprentissage à distance permettra aux enfants de continuer à étudier en cette période de confinement

des cours pour l'enseignement primaire du lundi au samedi de 8h00 à 10h00. La maternelle interviendra de 10h00 à 12h00 et le secondaire de 12h00 à 14h00. Pour la réussite de cette initiative, en plus des plateformes existantes, l'Unicef appuiera aussi le ministère de l'EPST à mettre en place une plateforme d'enseignement/apprentissage à distance dans une perspective à court et moyen terme. Il sera mis en œuvre également un mécanisme de suivi des cours

à distance au niveau national ainsi que dans les provinces afin d'assurer l'efficacité de cette approche qui, même une fois les écoles réouvertes, sera encore indispensables pour un accès équitable de la formation aux enfants et adolescents. Les contenus des programmes diffusés sont conçus avec l'appui technique et financier de certains partenaires, notamment l'Usaid, la Banque mondiale, la Coopération française et War Child Canada. Des ca-

hiers d'exercices conçus par des enseignants du primaire et du secondaire ainsi que par des inspecteurs et des spécialistes du ministère de l'EPST ont également été imprimés, avec les financements de l'Unicef et du Partenariat mondial pour l'éducation. Ces cahiers d'exercices permettront de répondre aux besoins des enfants qui n'ont pas accès aux médias basés sur des technologies comme la radio, la télévision ou l'internet.

Blandine Lusimana

SANTÉ

La RDC risque de perdre sa certification de pays libéré de poliomyélite

L'avertissement de l'Unicef est à prendre au sérieux au regard de la baisse du taux de vaccination que le pays a enregistré depuis le début de cette année.

Dans un communiqué de presse qu'elle a rendu public récemment, l'agence onusienne s'inquiète de la résurgence des maladies infantiles autrefois maîtrisées qui pourraient annihiler tous les efforts fournis par le pays pour réduire le taux de mortalité infantile dû à ces maladies.

Selon l'Unicef, si aucune action n'est menée pour changer la tendance sur le terrain, la RDC « pourrait poten-

tiellement perdre sa certification de pays exempt de polio et pourrait voir une résurgence des épidémies de rougeole et de fièvre jaune. Cela pourrait avoir un impact dévastateur sur les enfants vulnérables dans les zones touchées par le conflit et l'insécurité, ou sur ceux qui vivent dans les provinces reculées du pays ». La couverture vaccinale contre toutes les maladies de la petite en-

fance (hépatite B, diphtérie, tétanos, coqueluche et Hib) a diminué de 2 à 10 %, tandis que les taux de couverture vaccinale contre le poliovirus ont baissé de 8,4 % pour le VPI et de 5,4 % pour le VPO3. La couverture des autres vaccins contre la varicelle, la rougeole, la fièvre jaune, les maladies à pneumocoques et les rotavirus a diminué de 4,5 à 1,5 %.

S'appuyant sur des chiffres de vaccination, l'Unicef note qu'ils sont alarmants. Quatre-vingt-six mille neuf cent cinq enfants n'ont pas reçu le vaccin oral contre



La vaccination est un droit reconnu à tout enfant

La RDC « pourrait potentiellement perdre sa certification de pays exempt de polio et pourrait voir une résurgence des épidémies de rougeole et de fièvre jaune. Cela pourrait avoir un impact dévastateur sur les enfants vulnérables dans les zones touchées par le conflit et l'insécurité, ou sur ceux qui vivent dans les provinces reculées du pays ».

la polio. Soixante-quatorze mille huit cent soixante enfants n'ont pas reçu une dose du vaccin contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et l'hépatite B-Hib 3. Cent sept mille dix enfants n'ont pas été vaccinés contre la fièvre jaune et quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-seize

n'ont pas reçu la vaccination contre la rougeole. L'agence onusienne souligne que, dans un pays où seulement 35 % des enfants âgés de douze à vingt-trois mois sont entièrement vaccinés avant leur premier anniversaire, les enjeux sont élevés.

Blandine Lusimana

BAISSE DE LA VACCINATION

Des enfants congolais exposés aux maladies mortelles

La RDC accuse un faible taux de vaccination. Cette situation risque de favoriser la résurgence des maladies infantiles dont la rougeole, la polio et la fièvre jaune.

Avec la survenue du Covid-19, la situation risque d'aller de mal en pis. D'où la sonnette d'alarme de l'Unicef en direction des autorités du pays à lancer « des campagnes de rattrapage et à intensifier les activités de vaccination dans tout le pays afin d'atteindre tous les enfants avec les vaccins qui leur sauveront la vie ». L'agence onusienne plaide aussi pour l'augmentation des quantités des vaccins afin que tout enfant partout où il se trouve en RDC puisse en bénéficier. « Il est nécessaire d'augmenter les stocks de vaccins et de consommables pour l'administration des vaccins, ainsi que l'équipement de protection individuelle des agents de santé ». L'organisation exhorte également les donateurs internationaux à soutenir les efforts de vaccination du gouvernement en s'engageant à lui apporter un soutien généreux sur plusieurs années.

Le représentant de l'Unicef en RDC, Edouard Beigbeder, indique que si la faiblesse de la

couverture vaccinale persiste, elle impactera sur les progrès réalisés au cours des deux dernières années dans la lutte contre les maladies mortelles évitables par la vaccination, telles que la rougeole. « Plus le nombre d'enfants non vaccinés ou sous-vaccinés est important, plus le risque d'épidémies est élevé », a-t-il averti.

Selon l'Unicef, le faible taux de vaccination est dû notamment à la faiblesse des systèmes de chaîne du froid, à la faible couverture et l'insuffisance des stocks. Cependant, révèle l'agence onusienne, le Programme élargi de vaccination (PEV) de la RDC est maintenant confronté à un nouveau défi qui va presque certainement aggraver la situation : Covid-19. Les agents de santé qui assurent les vaccinations de routine n'ont pas accès à l'équipement adéquat pour protéger le personnel soignant et les enfants contre le coronavirus. Les parents sont réticents à assister aux séances de vaccination de



Tout enfant a droit à la vaccination partout où il se trouve

« Plus le nombre d'enfants non vaccinés ou sous-vaccinés est important, plus le risque d'épidémies est élevé »

peur de s'exposer ainsi que leurs enfants au Covid-19. En janvier et février 2020, on a constaté une baisse de la couverture vaccinale par rapport

à la même période en 2019. La couverture vaccinale contre toutes les maladies de la petite enfance (hépatite B, diphtérie, tétanos, coqueluche et Hib)

a diminué de 2 à 10 %, tandis que les taux de couverture vaccinale contre le poliovirus ont baissé de 8,4 % pour le VPI et de 5,4 % pour le VPO3. La couverture des autres vaccins contre la varicelle, la rougeole, la fièvre jaune, les maladies à pneumocoques et les rotavirus a diminué de 4,5 à 1,5 %.

B.L.



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

COMMUNICATION DE MONSIEUR Clément MOUAMBA, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, SUR LE PLAN DE DECONFINEMENT RELATIF A LA RIPOSTE CONTRE LE CORO- NAVIRUS COVID-19 EN REPUBLIQUE DU CONGO

Congolaises, Congolais ;

Chers Compatriotes ;

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, notre pays n'a pas été épargné par la pandémie à coronavirus Covid-19 qui, depuis décembre 2019, s'est transformée en une crise sanitaire planétaire aux conséquences économiques et sociales sans précédent.

Le Peuple congolais est témoin des efforts déployés par le Gouvernement, avant et après l'apparition du premier cas de Covid-19 dans notre pays le 14 mars

2020, efforts tendant à limiter les dégâts de la pandémie dans notre pays.

Sur instruction de Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, le Gouvernement a mis en œuvre toutes les mesures préventives d'usage pour limiter l'importation du virus.

Il s'est particulièrement agi :

-du contrôle sanitaire aux frontières pour les voyageurs entrant sur le territoire national ;

-de l'identification des pays d'origine au moment où l'épicentre de la maladie à coronavirus Covid-

19 était en train de migrer de l'Asie vers l'Europe ;

-de la mise en quarantaine pour les passagers en provenance des foyers du virus ;

-des campagnes de sensibilisation sur les gestes-barrières.

Après l'apparition du premier cas de Covid-19, le Président de la République, Chef de l'Etat, a demandé au Gouvernement de renforcer les mesures en vue de la limitation de la propagation de la pandémie par la fermeture :

-des frontières terrestres, aériennes, maritimes et fluviales, sauf pour les navires et les vols cargos ;

-des lieux de culte ;

-des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel et d'enseignement supérieur tant publics que privés ;

-des bars-dancing, boîtes de nuit et établissements communément appelés VIP et Caves.

Pour renforcer le dispositif préventif, le Président de la République, Chef de l'Etat, réitérant son engagement constant pour le bien-être du Peuple, est monté lui-même deux fois au créneau, les 28 mars et 30 avril

2020, en annonçant des mesures fortes dont :

1.l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, qui a

été depuis lors prorogé deux fois ;

2.la mise en place du couvre-feu, de 20

heures à 5 heures du matin ;

3.la régulation des ventes sur les marchés domaniaux ;

4.les mesures à caractère économique et social au bénéfice des populations ;

5.et surtout le confinement à domicile de l'ensemble de la population, à l'exception de ceux qui travaillent à la fourniture des biens et services indispensables.

Mesdames et Messieurs,

Comme nous le savons tous, ces mesures à caractère économique et social qui ont été prises concernent notamment :

-la création des deux fonds, à savoir le fonds Covid-

19 pour la gestion de la riposte sanitaire et le fonds national de solidarité pour le soutien aux entreprises et aux ménages ;

-la gratuité des consommations d'eau et d'électricité pour toute la période du confinement ;

-l'assistance aux personnes vulnérables par les formules conventionnelles, du type LISUNGI ou par des formules exceptionnelles devant permettre l'identification et l'assistance des ménages dont les conditions d'existence ont été aggravées depuis l'apparition du Covid-19.

Le nouveau contexte de résilience accrue exige que l'atteinte de l'objectif majeur de garantir la santé des populations ne se fasse au détriment d'une économie menacée d'agonie.

Nous savons que la situation épidémiologique de la pandémie dans notre pays ne laisse aucune place, au renoncement des mesures-barrières et au relâchement dans les comportements préventifs, individuels et collectifs.

Selon nos experts, le virus est encore là. Nous devons apprendre à vivre avec lui en le traquant jusqu'à son

éradication totale.

Pour cela, le moment est venu d'associer les deux contraintes sanitaire et économique, du reste complémentaires.

La santé du peuple n'a pas de prix. Mais elle a un coût.

Ce coût, pour être assumé au mieux, nécessite une

économie viable, à même de garantir convenablement et durablement notre combat sanitaire.

La prise en charge de la riposte contre le Covid-19 nécessite des moyens financiers importants que ne peut plus générer une économie bloquée par les contraintes du confinement total.

Après 46 jours de confinement total, la Coordination nationale de gestion de la pandémie à coronavirus Covid-19, dans un souci d'équilibre entre l'intérêt sanitaire du Peuple Congolais et la survie économique et sociale de la Nation, a décidé, sous la très haute autorité du Président de la République, du déconfinement progressif et par paliers, au terme de sa troisième réunion, tenue le jeudi 14 mai dernier.

Chers compatriotes ;

Le bilan épidémiologique de notre pays au 15 mai

2020 est de 412 cas positifs, 110 guéris et 15 décès. Brazzaville et Pointe-Noire constituent l'épicentre de l'épidémie avec 97% des cas. Les hommes constituent plus de 74% des cas.

En dépit de la progression des cas positifs, le taux de létalité se situe autour de 3,5%, parmi les plus bas en Afrique.

La tranche d'âge la plus fréquemment atteinte est celle des personnes âgées de 30 à 49 ans, soit 66% du total.

Ces données épidémiologiques montrent qu'une partie de notre pays est au stade de circulation active du virus, alors que l'autre partie demeure à un stade de circulation non active du virus.

Mesdames et Messieurs,

Je vous annonce que le déconfinement progressif et par paliers sera effectif à compter du lundi 18 mai 2020 à 5 heures du matin.

La décision de déconfiner, est accompagnée de la mise en œuvre diligente de mesures visant à garantir son succès.

Ainsi, le Gouvernement a défini deux zones. La « zone

1 », dite de circulation active du virus, qui regroupe les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire et la « zone

2 », dite de circulation non active du virus regroupant les dix (10) autres départements de notre pays.

Les conditions permissives du déconfinement, sans

être exhaustives, sont énoncées ci-après :

1. La sensibilisation accrue et effective au respect strict par tous de l'ensemble des mesures dites barrières et de distanciation sociale.

A cet effet, tous les moyens de nature à faire arriver les messages à toutes les couches de la population sont à utiliser. On pense par exemple aux confessions religieuses, à toutes les associations de la société civile, aux forces vives de la Nation, aux différents conseils consultatifs nationaux, aux élus nationaux et locaux, aux autorités locales et aux chefs de famille.

2.La mise à la disposition des populations des masques de qualité et en quantité suffisante.

Les populations, désormais libres de se mouvoir avec moins de restrictions, devront être astreintes au port obligatoire du masque.

Il en découle que les masques médicaux et alternatifs réputés de bonne qualité doivent être disponibles et en nombre suffisant partout dans le pays, pour être vendus ou distribués gratuitement aux personnes en âge de les porter.

D'ores et déjà, le Gouvernement a mis à la disposition des plus démunis 778.000 masques fabriqués par nos artisans sur la commande initiale d'un million cinq

cents mille (1.500.000) masques. Le reste de masques sera livré incessamment et distribué immédiatement dans tous les départements du pays.

Comme l'a rappelé le Chef de l'Etat lors de son Message à la Nation du 30 avril dernier, les collectivités locales, les entreprises, les employeurs et les cadres dirigeants, quels qu'ils soient, sont mis à contribution dans la fourniture des masques.

3.Le renforcement de la capacité de la prise en charge clinique.

La capacité de prise en charge des malades des cas Covid-19 est actuellement de 490 lits. Après la réalisation des travaux de réhabilitation et d'équipement des sites réquisitionnés, cette capacité litière devrait doubler.

Il s'agit notamment de :

- l'achèvement de la réhabilitation et l'équipement du pavillon de prise en charge du CHU-B ;

-la transformation de la clinique municipale LEYONO en centre de prise en charge des malades graves de Covid-19 en achevant sa réhabilitation et son équipement ;

-la finalisation des travaux en cours de l'hôpital de l'amitié sino-congolaise de Mfilou ;

-l'amélioration des capacités de prise en charge de l'hôpital A. SICE et l'opérationnalisation de tous les sites retenus pour les départements de Pointe-Noire et du Kouilou ;

-le renforcement des plateaux techniques de tous les hôpitaux du pays.

4.Le renforcement de la prise en charge biologique.

Le contrôle de la transmission du virus implique une prise en charge biologique accrue.

La réussite de notre stratégie de déconfinement repose sur notre capacité à réaliser des tests de dépistage à grande échelle.

Il s'agit de faire passer notre capacité de dépistage de 400 tests/jour actuellement, à 1.800 tests/jour entre mai et septembre 2020 et à plus de 4.000 tests/jour à partir d'octobre 2020.

Aujourd'hui, toutes les dispositions sont prises pour atteindre ces objectifs.

Chers compatriotes,

En s'appuyant sur la décision du Président de la République de procéder au déconfinement par paliers, la Coordination nationale a opté pour un déconfinement progressif et différencié.

Il ne s'agit donc pas de revenir à la situation antérieure au 31 mars 2020.

J'attire votre attention sur le fait que le déconfinement ne nous fait pas revenir à la situation d'avant.

De même les différentes localités et activités ne seront pas traitées de la même façon.

Etant établi que l'épidémie ne sévit pas

au même degré partout sur l'ensemble du territoire national, de même que les risques de propagation ne sont pas identiques d'une localité à une autre, le déconfinement se fera sur une base géographique et par secteur d'activités.

Sur la base des données épidémiologiques et de l'appréciation des facteurs de risque de propagation, le pays a été divisé en deux (2) zones.

- Brazzaville et Pointe-Noire représentent la Zone 1 ;

- les dix (10) autres départements du pays représentent la Zone 2.

Pour ce qui concerne le déconfinement dans la zone 1, à Brazzaville et Pointe-Noire, localités à forte prévalence du virus, les mesures jusqu'à présent en vigueur sont désormais allégées ainsi qu'il suit :

1. la reprise du travail aux heures aménagées par les employeurs, sans enfreindre le couvre-feu, pour les activités non indispensables ;

2. la suppression des autorisations et des attestations de déplacement dérogatoire, ainsi que des laissez-passer pour les véhicules personnels ;

3. la libre circulation des véhicules personnels ne transportant pas plus de quatre (4) personnes, y compris le chauffeur pour les berlines et pas plus de cinq (5) personnes dont le chauffeur pour les 4X4 ayant deux banquettes arrières ;

4. la reprise des transports en commun intra-urbains.

La circulation des véhicules de transport en commun est conditionnée par :

- le port obligatoire du masque pour les chauffeurs, les contrôleurs et les passagers ;

- la limitation du nombre des passagers à dix (10) dans les bus de type «Hiace», à deux (2) passagers assis par rangée dans les bus «Coaster», à trente (30) passagers assis dans les petits bus de la STPU et à cinquante (50) passagers assis dans les grands bus de la STPU ; enfin à trois (3) passagers, y compris le chauffeur pour les taxis ;

- la mise à disposition permanente du gel hydroalcoolique pour le chauffeur et le contrôleur dans tous les bus et taxis.

5. la reprise du transport aérien des passagers entre Brazzaville et Pointe-Noire est différée à une date ultérieure.

Demeurent en vigueur :

- le couvre-feu de 20h à 05h du matin sur l'ensemble du territoire national, qui a été prorogé jusqu'au 31 mai 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

- la fermeture des frontières aériennes, terrestres, fluviales et maritimes, sauf pour des avions cargo, des véhicules et des bateaux transportant des marchandises.

Au maintien de la fermeture des frontières s'ajoute :

- l'interdiction de déplacement des habitants de Brazzaville et de Pointe-Noire d'une ville à une autre et aussi vers les autres localités du pays, sauf en cas de nécessité impérieuse ayant fait l'objet d'un ordre de mission ou de service, ou encore de la délivrance d'une attestation de déplacement dérogatoire par l'autorité compétente.

Pour ce qui concerne le déconfinement dans la zone 2, qui regroupe des départements indemnes d'infection ou très

peu infectés, toutes les mesures restrictives sont levées, à l'exception du couvre-feu en vigueur jusqu'au

31 mai 2020, de l'obligation du respect des mesures barrières, des mesures de distanciation sociale, ainsi que le port obligatoire du masque dans les espaces publics ouverts ou fermés.

La liberté de circulation à l'intérieur des localités et du département dans lequel se trouvent ces localités sera totale. Les déplacements vers d'autres localités indemnes d'infection ne seront soumis à aucune restriction.

Toutefois, sont interdits :

- les déplacements vers les villes de Brazzaville et Pointe-Noire ainsi que vers les localités frontalières, sauf en cas de nécessité impérieuse ayant fait l'objet de la délivrance d'une attestation de déplacement dérogatoire par l'autorité compétente ;

- l'exercice des activités non autorisées au niveau national.

A toutes ces mesures, il faut ajouter, pour les localités frontalières :

1. la surveillance accrue et permanente des frontières ;

2. l'intensification des campagnes de sensibilisation au risque d'importation du virus ;

3. l'interdiction de déplacement des habitants des localités frontalières vers d'autres localités, sauf pour nécessité impérieuse ;

4. enfin le renforcement des contrôles sanitaires des habitants en contact avec des sujets étrangers, qui vont et viennent malgré la fermeture des frontières.

Chers compatriotes,

J'insiste sur le point suivant : le déconfinement progressif doit, afin d'éviter à notre pays une propagation non contrôlée du virus du Covid-19, impérativement s'accompagner du strict respect des mesures sanitaires édictées. Je parle ici notamment du port obligatoire du masque, ainsi que des règles de distanciation sociale dans les transports en commun et les transports privés. Les ministères compétents prendront dans les meilleurs délais les textes réglementaires fixant la nature et l'échelle des sanctions applicables en cas de non-respect de ces règles.

Mesdames et Messieurs,

Pour ce qui concerne le déconfinement par secteur d'activités, les dispositions suivantes sont arrêtées

1. la réouverture à partir du 1er juin 2020 des établissements d'enseignement pour la reprise des cours des élèves des classes d'examen, à savoir les CM2 pour le primaire, les classes de 3ème pour le collège et les classes de Terminale pour le lycée.

Cette reprise se déroulera suivant les modalités déterminées conjointement par le ministère chargé de la santé et les ministères chargés des enseignements primaire, secondaire, technique et professionnel ;

La reprise des cours pour les autres classes est renvoyée au mois de septembre 2020. En tenant compte des critères de validation prévus par l'UNESCO, les ministères compétents s'appliqueront à valider l'année scolaire 2019-

2020 et à gérer les passages en classe supérieure sur la base des notes des

deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020.

2. Seule la vente de repas et de boissons à emporter, ainsi que les livraisons à domicile, sont autorisées pour les restaurants et les débits de boissons.

La consommation sur place reste interdite.

3. l'ouverture jusqu'à 16 heures des marchés domaniaux cinq (5) jours sur sept (7). Les jours d'ouverture et les conditions de fonctionnement des marchés seront déterminés par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, en concertation avec le ministère chargé de la santé.

Les dispositions ci-après demeurent en vigueur :

1. le couvre-feu sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 31 mai 2020 ;

2. la fermeture de toutes les frontières, sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports des marchandises vers le Congo ou au départ du Congo ;

3. l'interdiction de rassemblements de plus de cinquante (50) personnes dans les lieux publics et privés ;

4. la fermeture, à l'exception des classes d'examen précitées, des crèches, des établissements préscolaires, scolaires, des centres d'alphabétisation, des collèges, des lycées et des universités, publics et privés ;

5. la fermeture des résidences universitaires et des internats ;

6. la fermeture des bars-dancing, boîtes de nuit et de tous les autres établissements de loisir ;

7. la fermeture des hôtels, à l'exception de ceux réquisitionnés par les ministères chargés du tourisme et de la santé ;

8. la fermeture des lieux de culte ;

9. l'interdiction des rencontres sportives et des spectacles ;

10. la limitation à cinquante (50) personnes maximum, participant à toute activité collective,

à condition de respecter strictement toutes les mesures-barrières ;

11. La célébration, dans la plus stricte intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de protection individuelle ;

12. le renforcement des contrôles sanitaires et des contrôles de la force publique à l'entrée et à la sortie de Brazzaville, de Pointe-Noire et des localités frontalières ;

13. le maintien des contrôles sanitaires et des contrôles de la force publiques à l'entrée et à la sortie des autres localités.

Chers compatriotes,

L'approche des pouvoirs publics est fondée, pour cette nouvelle phase que nous allons tous ensemble aborder dans quelques heures, sur les principes suivants : vigilance, souplesse et réactivité.

Vigilance d'abord, parce que le déconfinement progressif et par paliers ne doit pas être l'occasion d'un relâchement dans nos efforts collectifs de respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Vigilance toujours, parce que la violation de ces principes de précaution aurait pour conséquence la propagation incontrôlée du coronavirus Covid-19.

Le Gouvernement prendra, dans le cadre de la loi, les sanctions nécessaires au respect de notre sécurité sanitaire collective.

Souplesse et réactivité ensuite, parce que rien n'est acquis et rien n'est figé. Ainsi, les pouvoirs publics n'hésiteront pas, en cas de nécessité, à revenir sur certaines mesures du déconfinement progressif, notamment en cas de dégradation avérée et durable de la situation épidémiologique générale ou localisée. Nos avancées vers un retour total à la normale dépendront donc étroitement d'une discipline collective de tous les instants.

Je le précise de manière solennelle : le Gouvernement n'hésitera pas à suggérer au Président de la République, Chef de l'Etat, de rétablir le confinement dans une localité ou sur l'ensemble du territoire national, si était constatée une flambée de l'épidémie dans une ville ou dans plusieurs localités du pays en même temps.

Mesdames et Messieurs,

Les dirigeants des institutions constitutionnelles ainsi que les Membres du Gouvernement sont invités à réorganiser les espaces et les rythmes de travail dans les administrations publiques et dans les

établissements publics administratifs placés sous leur juridiction, de manière à permettre d'éviter toute promiscuité favorable à la circulation du coronavirus Covid-19.

J'invite les responsables concernés à limiter les effectifs présents sur les lieux de travail aux personnels strictement essentiels.

De même, les entreprises et les commerces autorisés à reprendre leurs activités devront au préalable élaborer et mettre en exécution des mesures visant à garantir la protection de la santé et la sécurité de leurs salariés ainsi que de leurs clients.

Les entreprises et les commerces sont également tenus de promouvoir :

- des mesures de protection collective, notamment la réorganisation du travail et des postes, l'aération et la désinfection régulière des espaces ;

- des mesures de protection individuelle, à savoir la remise des masques, des gants et l'installation du système de lavage des mains.

Des contrôles inopinés seront effectués par les services compétents.

Le Gouvernement veillera à l'application rigoureuse de toutes les dispositions que je viens d'énoncer.

Je ne peux conclure mon propos sans un mot de remerciement, en notre nom à tous, à toutes les bonnes volontés, personnels soignants, agents de la force publique, artisans et commerçants, agents de l'Etat et travailleurs du privé, société civile, forces vives de la nation et confessions religieuses, entreprises publiques et privées et partenaires extérieurs, qui tous, nous accompagnent jusqu'à ce jour dans la difficile riposte contre le coronavirus Covid-19.

Congolaises, Congolais, Mesdames et Messieurs,

Telle est la substance du plan de déconfinement progressif et par paliers que j'ai eu l'honneur, au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, de vous présenter ce jour.

Que vive le Congo débarrassé du coronavirus Covid-19.

Le Congo sera sauvé.

Je vous remercie.

DIABLES ROUGES

Jean Guy Blaise Mayolas invite les locaux à maintenir leur forme

Le président de la Fédération congolaise de football a demandé aux Diables rouges locaux de garder leur forme en vue de faciliter la préparation dès que la fédération aura des assurances de la Confédération africaine de football sur l'organisation du Chan.

La Fécofoot a remis une contribution financière à chaque joueur des Diables rouges locaux le 15 mai. Elle a profité de l'occasion pour leur communiquer la vision de la CAF sur l'organisation de la 6^e édition du Championnat d'Afrique des nations (Chan). Jean Guy Blaise Mayolas a rassuré que la CAF est en train de réfléchir entre le Chan et les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, laquelle compétition sera privilégiée les prochains mois. Selon lui, la tendance se dégagerait beaucoup plus sur l'organisation du Chan. Le Cameroun et la CAF y tiennent à cause des droits des sponsorings qui ont été versés. La compétition devrait, selon lui, être organisée au mois de septembre si la situation le permet. « Pour le moment, nous sommes sur les hypothèses de rattraper le Chan parce que, pour la CAF, il y a des spon-



sors qui avaient déjà investi beaucoup d'argent. Vont-ils accepter de le perdre ? Non. A n'importe quel moment, la CAF peut programmer cette compétition », a-t-il expliqué

aux joueurs dont il souhaite qu'ils gardent la forme.

« On a préféré vous faire ce geste pour vous permettre de sortir de cette situation tous après et que d'ici là, si

Jean Guy Blaise Mayolas, président de la Fécofoot/Adiac nous avons les nouvelles de la confédération, on vous contactera pour que vous repreniez », a-t-il signifié. Et d'ajouter : « Nous vous demandons de ne pas baisser

la garde. Prenez soin de vous et gardez votre forme, parce que lorsqu'on va reprendre, on prendra une vitesse de croisière. Car une fois les frontières ouvertes, je crois que les choses vont reprendre le plutôt possible. On ne peut pas reprendre si les frontières sont fermées, ce n'est pas possible. Le souhait serait que tout se passe bien d'ici là et que vous repreniez vos activités normalement », a déclaré Jean Guy Blaise Mayolas.

Les Diables rouges du Congo, rappelons-le, étaient logés dans le groupe B avec les Léopards de la République démocratique du Congo, le Mena du Niger et les Chevaliers de la Méditerranée de la Libye. Les joueurs congolais ont appris le report du Chan pendant qu'ils se préparaient à livrer leur dernier match de préparation avant de se rendre à Douala.

James Golden Eloué

PHOTOGRAPHIE

Les candidatures aux ND Awards ouvertes jusqu'au 20 septembre

Lancés depuis le mois d'avril par le magazine ND, les ND Awards s'adressent aux photographes du monde entier avec l'objectif de récompenser les professionnels et passionnés de cet art.



La photographie a considérablement évolué au fil des années. Aujourd'hui, elle ne cesse d'attirer du public et de générer d'opportunités pour les passionnés de ce domaine. Et c'est dans cette optique que s'inscrit la création des ND Awards (neutral density, signifiant en français densité neutre), avec pour vision essentielle de promouvoir la photographie et les photographes.

« Notre idée est de créer de nouvelles opportunités pour présenter un travail précieux à des publics du monde entier. Notre objectif est de construire un lieu où les photographes peuvent montrer différents points de vue

et prospérer grâce à la compétition », soulignent les organisateurs de l'évènement.

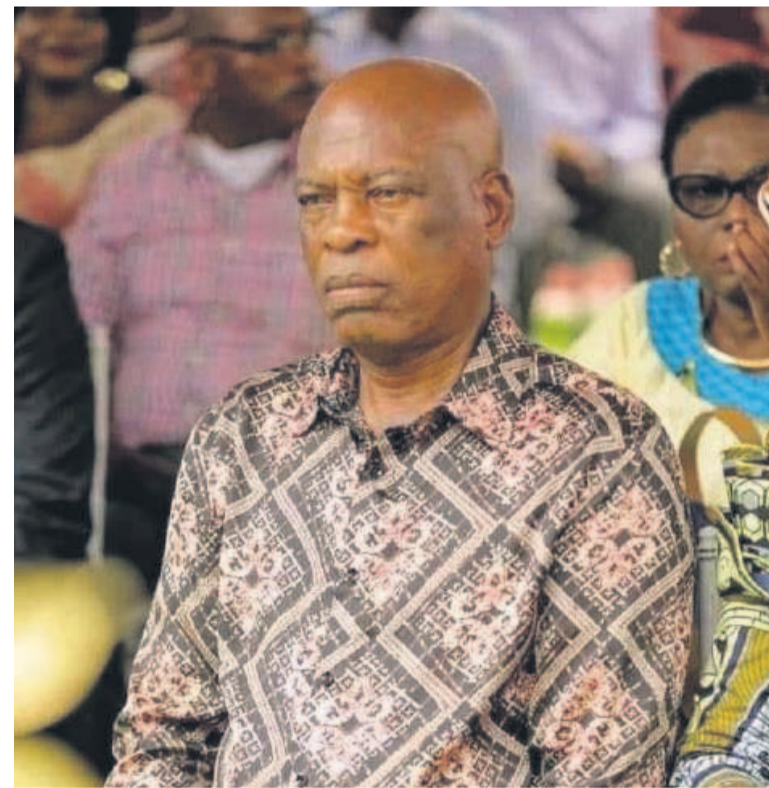
Le concours est ouvert à tout le monde, amateurs comme professionnels. Et pour offrir une chance de victoire à tous, les travaux des candidats seront jugés par un jury international composé de galeristes, éditeurs et photographes de différents pays. Les catégories retenues pour ce concours sont notamment : abstrait, architecture, paysage, portrait, urbain, art, people, photojournalisme, nature, rue, voyage, etc. Au terme de la compétition, les lauréats seront répartis par section : professionnelle et non professionnelle

pour près d'une dizaine de prix. « Ne manquez pas l'occasion de participer à l'un des concours de photographie les plus prestigieux en 2020. Sélectionnez votre meilleur travail, soumettez vos photos et courez la chance de gagner plusieurs récompenses en nature et en espèce », ajoutent les organisateurs du ND Awards. Notons que ce concours n'est pas à sa première édition. Le lien du site pour l'appel à candidature et plus de détails concernant d'autres modalités du concours : <https://calendrierduconcours-photo.fr/concours-photo-nd-awards-2020/>

Merveille Atipo

DISPARITION

Capi Mboussa a tiré sa révérence



Albert Mboussa est décédé le 16 mai à Brazzaville.

Le basketball congolais vient de perdre l'un de ses plus prestigieux acteurs et dirigeants de ces quarante dernières années. L'illustre disparu connaissait bien le basketball congolais d'autant plus qu'il a longtemps été deuxième vice-président de la Fédération congolaise de basket (Fécoket) jusqu'en 2016.

On l'appelait « Capi Mboussa » parce qu'il a respectivement été capitaine des Diables rouges dans les années 70 et du Club athlétique renaissance aiglons (Cara), avant d'occuper après avoir raccroché ses crampons, les postes du directeur technique national et entraîneur national des Diables rouges. Albert Mboussa a aussi été entraîneur du Club Avenir du rail lors de la campagne de la Coupe d'Afrique des clubs champions (1989-1991).

Cet ancien secrétaire général du Club multidisciplinaire Cara, a été avant sa mort, le rapporteur de la Chambre de conciliation d'arbitrage et du sport (Ccas). Assistant retraité à la l'Institut supérieur du sport et de l'éducation physique, il a été attaché au département jeunesse et sport à la présidence de la République puis vice-président du sport de proximité.

J.G.E.